

# BULLETIN

# D'INFORMATIONS

# JURIDIQUES

JUIN 2025

## LES CONTRATS INTERNATIONAUX : CADRE JURIDIQUE ET BONNES PRATIQUES POUR LES ARCHITECTES

L'exercice de la profession d'architecte à l'étranger, que ce soit dans le cadre de projets ponctuels ou de collaborations durables, soulève des enjeux juridiques complexes qu'il est essentiel de maîtriser pour sécuriser sa pratique professionnelle. Face à la multiplication des opportunités internationales, il apparaît indispensable d'adopter une approche rigoureuse dans la négociation et la rédaction des contrats, afin d'anticiper les risques potentiels et de préserver ses intérêts.

### ➤ Définition du contrat international

Un contrat est qualifié d'international lorsqu'il présente un **élément d'extranéité**, c'est-à-dire un lien avec un ou plusieurs États étrangers. Cela peut résulter de la nationalité des parties, du lieu d'exécution du contrat, ou encore du lieu de conclusion du contrat.

### ▶ Cadre juridique européen

Dans l'Union européenne, le **Règlement (CE) n° 593/2008 dit "Rome I"** offre un cadre juridique unifié pour les obligations contractuelles, permettant aux parties de choisir librement le droit applicable à leur convention. Ce principe de liberté contractuelle doit cependant être tempéré par la prise en compte des dispositions impératives de certains États membres, qui peuvent imposer des règles protectrices pour leurs ressortissants. Lorsque le contrat concerne un immeuble situé dans un pays de l'UE, il convient de vérifier attentivement les dispositions locales en matière de responsabilité professionnelle et de formalités d'exercice, qui peuvent différer sensiblement du droit français. Le **Règlement (UE) n° 1215/2012 dit "Bruxelles I bis"** vient compléter ce dispositif en déterminant les juridictions compétentes en cas de litige. Il permet notamment de choisir d'attribuer compétence aux tribunaux français, offrant ainsi une sécurité juridique appréciable.

La **directive 2005/36/CE** sur la reconnaissance des qualifications professionnelles facilite l'exercice transfrontalier au sein de l'UE, mais nécessite souvent un enregistrement auprès de l'ordre local. Il est donc crucial de se renseigner sur les démarches spécifiques au pays d'accueil.

### ▶ Projets hors UE : complexité accrue

Pour les projets hors Union européenne, la complexité s'accroît considérablement en raison de la diversité des systèmes juridiques et des pratiques contractuelles. Certains pays, comme les États membres du Golfe, imposent des conditions d'exercice particulières, notamment l'obligation de s'associer avec un partenaire local ou de recourir à un agent enregistré. Dans ces contextes, il devient crucial de faire appel à des conseils juridiques locaux pour identifier les écueils potentiels et adapter le contrat en conséquence. La question du choix de la loi applicable et du mode de règlement des litiges doit être abordée avec une attention particulière.

## ► Rédaction du contrat

La rédaction d'un contrat international exige une attention particulière à plusieurs aspects cruciaux. Il importe tout d'abord de définir avec précision l'étendue des missions et les livrables attendus, en veillant à inclure des clauses d'exclusion de responsabilité adaptées. La question de la propriété intellectuelle mérite une vigilance accrue, certains pays appliquant des règles particulières qui peuvent remettre en cause les droits de l'architecte sur ses créations. Les modalités de rémunération doivent quant à elles intégrer les risques de change et les particularités fiscales locales, susceptibles d'affecter significativement la rentabilité du projet.

## ► Gestion des risques

La gestion des risques spécifiques aux contrats internationaux implique une approche globale intégrant les aspects fiscaux, sociaux et administratifs. Les architectes doivent veiller à ce que leur assurance professionnelle couvre bien les interventions à l'étranger, ou le cas échéant souscrire des extensions spécifiques. Les questions fiscales, souvent complexes, nécessitent une analyse approfondie des conventions internationales pour éviter les doubles impositions et optimiser la situation financière. Lorsque le projet implique le détachement de collaborateurs ou l'embauche de personnel local, il convient de se conformer scrupuleusement aux réglementations du travail en vigueur dans le pays concerné.

## ► Vérifications préalables

Avant de s'engager dans un contrat international, il est recommandé de procéder à une vérification systématique des différents aspects juridiques, depuis les conditions d'exercice jusqu'aux formalités administratives requises. Le recours à des conseils juridiques spécialisés, tant en France que dans le pays d'intervention, constitue souvent un investissement nécessaire pour sécuriser l'opération.

**L'Ordre des Architectes des Hauts-de-France** reste à la disposition des architectes pour les accompagner dans cette démarche et leur fournir les orientations utiles à la réussite de leurs projets internationaux.



## Synthèse pratique : les essentiels à retenir

### ✓ Points clés pour vos contrats :

- Précisez l'étendue exacte de vos mission.
- Protégez vos droits de propriété intellectuelle.
- Sécurisez les modalités de paiement (acompte, devise stable).
- Vérifiez votre couverture d'assurance.
- Consultez un avocat local pour les projets hors UE.



### Checklist avant signature

- ✓ Choix du droit et juridiction validés.
- ✓ Assurance professionnelle vérifiée.
- ✓ Aspects fiscaux analysés.
- ✓ Conseils locaux obtenus, si nécessaire.
- ✓ Formalités administratives complétées.

### ⚠ Vigilances particulières :

- Dispositions impératives locales dans l'UE.
- Obligation de partenaire local dans certains pays.
- Règles spécifiques sur les droits d'auteur.
- Formalités d'enregistrement professionnel.
- Fiscalité locale et conventions internationales.